



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent; je suis en *Vedette*: tout que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi favoir, je le publie sur l'heure.

Du Mardi 4 Juin 1793.

## FRANCE.

*Cambrai, le 30 mai.* — Le général Custines au ministre de la guerre.

Je vous envoie l'état des approvisionnemens existans dans Mayence, au moment du départ de l'armée de cette place; il vous mettra en état de juger combien cette place est susceptible de résistance; je désirerois bien que Conde eût été aussi bien approvisionné, il est à croire qu'il ne fût pas tombé si promptement au pouvoir des ennemis.

## PARIS.

§ Le fauxbourg St. Antoine et les autres sections qui avoient été entourer la convention avec armes et canons sont revenus paisiblement sur le minuit. Le peuple paroît satisfait de l'arrestation des 22. Bornera-t-il là sa victoire, et les autres départemens, sur-tout la Gironde, dont presque tous les membres, ou au-moins les plus distingués sont en état d'arrestation, ne feront-ils pas des réclamations? Isnard, Lanthenas et Fauchet ont donné leur démission Lanjuinais par son discours et son dévouement a empêché les autres de les imiter. On va sans-doute s'occuper du décret d'accusation contre

eux; s'ils ne sont repêchensibles que pour raison de leurs opinions émises, et qu'on les punit d'avoir en telles ou telles opinions, on excluroit de la convention la liberté de parler si nécessaire à la liberté d'exister.

§ Un député voyant la très-grande fermentation de ce que l'assemblée renvoyoit à ses comités toutes les pétitions, entre et dit: Citoyens, au nom de la patrie mettez en état d'arrestation les députés; sauvez les de la fureur des malveillans. Cette motion fait rendre le décret.

§ On écrit de Londres du 26 que le ci-devant comte d'Artois ne s'est arrêté dans cette ville que 2 jours, et qu'il en est parti le 22 pour s'embarquer le 24 sur l'escadre de l'amiral Hood. Cette escadre est composée de 21 vaisseaux de ligne, et de beaucoup de bâtimens de transport. Cette escadre a été vue sortant de la Manche.

§ On assure que nos affaires prennent une très-mauvaise tournure en Corse depuis le décret d'accusation contre le général Paoli, qu'on sait avoir toujours conservé son penchant et sa reconnaissance pour les Anglais.

§ L'imprimerie de Gorsas a été mis sous les scellés cette nuit; il est caché

*Commune de Paris. Séance du 1<sup>er</sup> Juin.*

Le conseil-général arrête, que le comité révolutionnaire existant actuellement à la maison commune, par le vœu des commissaires de la majorité des sections, sera nommé *Comité révolutionnaire, créé par le peuple du département de Paris*. Le conseil fait adresser aux 48 sections la signature du président et du secrétaire du comité révolutionnaire.

Le procureur de la commune ayant annoncé que le comité révolutionnaire étoit occupé à prendre les mesures de salut public, le conseil général arrête que tout membre qui parleroit d'arrestation, ou qui feroit des propositions semblables seroit rappelé à l'ordre nominativement.

*Séance du soir.* — Marat paroît au conseil, et engage la commune à développer son courage et son énergie, et à ne pas desespérer qu'elle n'ait obtenu le décret d'accusation contre les 22 membres. Le comité révolutionnaire accorde 6 ff à tous les ouvriers qui se sont levés pour appuyer l'adresse. Mais où sont les fonds? on répond que la convention les donnera. On arrête que chaque section fournira du pain à ceux qui sont sous les armes. On annonce que le ministre vient de souscrire pour 4 mille exemplaires du *Republicain, au Journal de la Montagne, et du Père Duchesne*, pour l'envoyer aux armées.

*Séance du 2.* — Des sections qui ont appris que la convention avoit renvoyé à 3 jours le rapport sur les chefs d'accusation contre ceux qui ont trahi la république, disent qu'elles n'attendront pas les trois jours, qu'elles veulent une pleine justice. On ordonne que les spectacles seront fermés. Le conseil arrête qu'aucun ci-devant noble, prêtre réfractaire ou insermenté, ne pourra remplir les fonctions d'officiers ou de fonctionnaires publics, que les sections seront invitées d'exclure de leurs comités révolutionnaires et civils ainsi que des tribunaux de paix tous les signataires des pétitions des 8 mille et 20 mille, les clubistes de la Sainte-Chapelle, et les feuillans.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.  
(Présidence du Citoyen Malarmé.)

*Suite de la Proclamation de la Convention nationale aux Français.*

Français! vous ne doutez pas que dans cette

occasion l'ambition, la malveillance et l'aristocratie veilloient, toujours prêts à profiter des évènements. Vous ne doutez pas que nos ennemis redoubloient d'efforts pour servir leurs desseins en précipitant les bons citoyens dans des excès dangereux; mais l'immense majorité d'un peuple fortement prononcé pour l'égalité, la liberté et la propriété, a encore une fois trompé leurs espérances et déjoué leurs projets. Te le a été cette journée. Elle a inspiré un instant des inquiétudes; mais tous ces résultats ont été heureux; elle a présenté l'étonnant spectacle d'une insurrection dans laquelle la vie et la propriété des citoyens ont été aussi sûrement protégées que dans le meilleur ordre social. Ainsi tous ces évènements profitent à la liberté. Accélérons de concert le moment de la consolider par une Constitution Républicaine. Vos Représentans viennent de prendre l'engagement solennel de former dans peu de jours ce lien indissoluble de tous les départemens; ils vous appellent à une réunion fraternelle pour cette époque du 10 Août qui sera à jamais l'aniversaire de la conquête de la liberté. C'est là que vous promettez d'abhorrer la royauté qui vous soumettroit à l'oppression domestique, et le fédéralisme qui vous livreroit sans force à des tyrans étrangers.

Citoyens de Paris, vous avez vu que jamais la confiance de la convention ne s'étoit éloignée de vous. Vous avez vu qu'elle se flatte à délibérer au milieu d'un peuple en qui l'amour de la liberté est une passion, et d'une ville que les travaux d'un siècle entier ont rendu pour l'Europe, comme pour la France, le centre des sciences et le foyer des lumières.

Soldats de la république, ne craignez plus qu'au moment où vous combattrez les tyrans et les rebelles, des divisions intestines compromettent la cause de la liberté pour laquelle vous versez votre sang avec tant de gloire. L'union seule peut sauver la patrie. Quelque soit votre grade, général ou soldat, quelque soit le corps où vous servez, ne vous disputez plus que de courage, comme nous avons juré de ne plus nous disputer que de zèle pour nos devoirs, et de sacrifices pour la patrie.

*Suite de la Séance du Dimanche 2 Juin.*

Nous revenons sur la séance d'hier, elle sera trop mémorable pour ne pas entrer dans quel-

ques détails. L'orateur de la députation de toutes les autorités constituées de Paris, dit :

Délégués du peuple,

Les citoyens de Paris sont depuis 4 jours sous les armes. Ils ne cessent de réclamer auprès de leurs mandataires leurs droits si indignement violés; mais leurs mandataires se rient de leur constance. Délégués du peuple, les citoyens de Paris se lassent, et sont prêts à exterminer les traîtres; qu'ils tremblent, la foudre gronde, et va les écraser. Les intrigues des factieux de la convention nous sont connus, nous venons pour la dernière fois vous les dénoncer; décrétez à l'instant qu'ils sont indignes de la confiance de la nation; mettez-les en état d'arrestation, nous en répondrons tous à leurs départemens sur nos têtes. Le peuple est las de vous voir ajourner son bonheur; sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même. (Oui, oui, s'écrient les citoyens des tribunes.)

Le président répond aux pétitionnaires que la vengeance du peuple sera satisfaite; que les coupables, quels qu'ils soient seront punis, et les invite aux honneurs de la séance. (On applaudit.)

Plusieurs membres de la montagne demandent que la pétition soit décrétée sur-le-champ.

Le côté droit réclame l'ordre du jour, motivé sur le décret rendu hier.

L'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé. (Les pétitionnaires se retirent en s'écriant: Eh bien! puisque vous ne voulez pas sauver la chose publique, nous allons la sauver nous mêmes... Oui, oui, s'écrient les citoyens des tribunes, rendons-nous tous dans nos sections.)

Levasseur demande qu'on n'attende pas le rapporteur du comité public, pour mettre en état d'arrestation les membres dénoncés; la loi, dit-il, doit être égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse; vous venez de décréter que tous les gens suspects seroient mis en état d'arrestation; or, il y a des gens suspects parmi vous, donc ils doivent être, comme les autres, en état d'arrestation.

Il fait ensuite divers rapprochemens pour prouver que tous ceux qui ont voté pour l'appel au peuple, sont les complices de Louis XVI et de Damiens, et les auteurs de la guerre civile qui désole plusieurs départemens.

Dussault et plusieurs autres membres, du

côté droit, se plaignent d'avoir été arrêtés à la porte de la salle, lorsqu'ils ont voulu sortir.

Le président donne des ordres pour que les députés jouissent d'une liberté pleine et entière.

Le comité de salut public arrive, il fait adopter d'abord, par l'organe de Lacroix, un projet de décret, tendant à former une armée de six mille hommes dans Paris, soldés chacun à 40 sols par jour.

Il propose ensuite par l'organe de Barrère, de suspendre les pouvoirs de tous les membres dénoncés.

Isnard, Lanthenas, Faucher et Barbaroux prononcent eux-mêmes leur suspension.

Banjamin déclare qu'il ne prononce point comme ceux qui l'ont précédé à la tribune la suspension de ses pouvoirs, mais qu'il continuera à combattre un poste où ses commettans l'ont placé, les factieux, quels qu'ils soient, jusqu'à la mort.

Marat s'oppose à l'admission du projet de décret du comité, en ce que, dit-il, il tend à ménager aux accusés les hommages de la générosité. Il demande qu'ils soient mis en état d'arrestation, excepté Ducos, Lanthenas et Dussault. Il ajoute qu'il prononcera aussi sa suspension, si l'assemblée l'exige, qu'il fera plus, qu'il donnera sa démission, si sa présence dans la convention continue à être un objet de division.

Billaud Varenne prétend que l'assemblée n'a pas le droit de suspendre les pouvoirs d'aucuns de ses membres, qu'elle ne peut que les livrer aux tribunaux, s'ils sont coupables. Il demande en conséquence, que les membres dénoncés soient mis en état d'arrestation.

Plusieurs membres se plaignent de nouveau de ne pouvoir aller et venir librement.

Lacroix, l'un d'eux, demande que le commandant-général de la force armée soit mandé à la barre, pour rendre compte de la consigne qui a été donnée à la force armée.

Grégoire et Barrère témoignent successivement leur indignation de voir la convention dans un état d'esclavage tel que celui où elle se trouve. Barrère sur-tout dénonce le comité central révolutionnaire comme une autorité usurpatrice et dangereuse pour la liberté. Il avertit le peuple, que des aristocrates déguisés sous le masque du patriotisme, font tous leurs efforts

pour le porter à des excès. Il assure qu'au moment où il parle, on distribue des assignats de cent sols aux citoyens armés, et il observe enfin que ceux qui n'agüères demandoient des armes avec tant d'empressement, viennent d'en trouver aujourd'hui pour armer une foule immense de citoyens; il demande comme Lacroix, que le commandant-général de la force armée soit mandé à la barre, pour savoir par qui a été donnée la consigne qui existe, et il veut que celui qui a porté aussi audacieusement atteinte à la liberté des représentans du peuple, porte comme le tyran, sa tête sur l'échafaud.

L'assemblée décrète que la force armée se retirera sur le champ de l'enceinte du lieu de ses séances; que le présent décret sera signifié aux commandans de chaque poste par un de ses huissiers; qu'enfin le commandant-général de la force armée se rendra à la barre, pour déclarer quel est l'auteur de la consigne.

Je ne doute pas, dit Basire, qu'il n'y ait une conspiration formée autour de nous; car je viens de savoir que plusieurs membres qui siègent de ce côté, (il montre le côté droit) qui se sont présentés à la fenêtre, ont été menacés.

Un plus long séjour dans cette salle seroit un tems perdu, dit Barrère, entourons-nous des concitoyens et sortons.

Sur la demande de plusieurs membres, le président suspend la séance. La convention sort en masse et traverse les haies épaisses des soldats de la liberté qui crioient: Vive la nation, vive la république! Elle se promène dans le jardin national; elle rentre bientôt après. Couthon dit: la convention doit être convaincue actuellement qu'elle est libre. Je ne demande pas actuellement un décret d'accusation, mais l'arrestation des 22 membres, de ceux de la commission des 12 et des ministres. On en excepte cependant Fonfrède et St. Martin qui se sont opposés aux mandats d'arrêt lancés par la commission.

La convention nationale décrète qu'elle met en état d'arrestation chez eux, où ils seront sous la sauve garde du peuple, de la conven-

tion et des citoyens de Paris, les citoyens, Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Raband, Lasource, Lanjuinais, Grange-neuve, Lesage, Louvet, Valazé, Doucet, Valady, les membres de la commission des 12 et les ministres Clavières, Bouchotte, et Lebrun.

Sur la proposition de Thuriot, la convention décrète que la séance de lundi en huit sera employée à la discussion sur la constitution, et qu'on s'occupera tous les jours des finances, de l'impôt progressif, et de la répartition du milliard imposé sur les riches.

Les quatre députés qui ont donné leur démission, ont la ville de Paris pour prison.

*Séance du Lundi 3 mai.*

Une lettre des commissaires de la convention à Douay dément la nouvelle de la prise de Condé.

On fait lecture d'une lettre de Lanjuinais qui annonce que ce matin, dès quatre heures, il a été mis en état d'arrestation chez lui, qu'il auroit pu s'évader, mais qu'il s'en est bien gardé. Il invite ses collègues à prévenir la guerre civile, et les remercie de l'avoir mis en arrestation pour prévenir les troubles.

Des lettres de la Lozère apprennent que Mende chef-lieu est tombé au pouvoir des révoltés; on fait monter leurs forces à 8 mille hommes. Ils ont pris Randon, y ont abattu l'arbre de la liberté, brûlé le drapeau tricolore: à Marvejols ils ont brûlé tous les papiers de l'administration, et ont incarcéré 80 patriotes. Un détachement nombreux de garde nationale de St. Chely, est parti pour St. Flour avec deux pièces de canon, ils demandent des forces et des officiers expérimentés.

Une lettre des commissaires à l'armée du Nord fait part que Furnes a été enlevé de vive force aux ennemis qui se sont enfui à Nicuport. On annonce qu'on a pris aux Autrichiens un convoi de plus de cent charriots de farine, de fourrages et de vin.